

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20260216-CM-2026-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION CM-2026-007
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
2026**

Le 16 février 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 6 février 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseriez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Dessoie.

Avaient donné pouvoir : Mme Gaultier à M. Mouty, M. Vasseur à M. de Bourrousse et M. Drougard à M. Ageitos.

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de membres représentés :	3
Nombre de membres absents :	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION CM-2026-007

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2311-11 à R.2311-13,

Vu la délibération CM-2026-006 du 16 février 2026 adoptant le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville,

Considérant les résultats du compte financier unique du budget principal pour 2025 présentant :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 7 625 354,02 €,
- Un excédent de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 568 429,66 €,
- Un déficit des restes à réaliser de 2 115 922,52 €,

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir en section d'investissement, un besoin de financement à hauteur de 1 547 492,86 € au titre du budget principal de la ville,

Considérant que la plus proche étape budgétaire 2026 doit reprendre les résultats antérieurs,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 11 février 2026,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 33 voix exprimées, 30 pour, 3 abstentions (M. Ageitos, Mme Dessoye et M. Drougard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE de couvrir le besoin de financement du budget principal par crédit au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif pour l'exercice 2026 pour un montant de 1 547 492,86 euros ;

Article 2 : DÉCIDE d'affecter au crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif pour l'exercice 2026, le solde de l'excédent de fonctionnement 2025 après couverture du besoin de financement, pour un montant de 6 077 861,16 euros ;

Article 3 : DECIDE d'affecter au crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » le résultat cumulé excédentaire pour 568 429,66 euros au budget primitif pour l'exercice 2026 ;

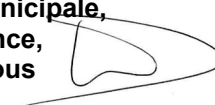
Article 4 : DIT que les restes à réaliser d'investissement du budget principal seront repris en dépenses et recettes selon leur imputation d'engagement au budget primitif pour l'exercice 2026.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Sous-préfet,
- Madame la Trésorière

Le Maire,
Arnaud de Bourrousse



La Conseillère municipale,
Secrétaire de séance,
Marie-Ange Dussous



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.